Paris-Cherbourg, en face des feux à chaux de Cartigny-Lépinay, on a trouvé plaqué boulons et lisses, ainsi que trois grosses pierres.

Le mécanicien s'aperçut à temps de cet attentat criminel.

Le garde d'un poste avancé a déclaré avoir vu deux hommes qui restaient un moment sur la voie peu de temps avant le passage du train.

Pris par son service, il ne put aller se rendre compte de ce que faisaient ces deux individus.

SÉNAT

Séance du mardi matin 11 juillet 1911

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Dubost.

LE BUDGET DE 1911

M. Klotz, ministre des Finances, dépose le projet de loi modifié par la Chambre des députés portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911, projet qui est renvoyé à la Commission des finances.

Le budget du Sénat pour l'exercice 1910 est ratifié et celui de l'exercice 1912 est voté.

Les projets de loi portant augmentation du nombre de médecine militaires et modification de la loi du 21 mars 1906 sur le recrutement de l'armée sont ensuite adoptés après déclaration d'urgence, puis on passe à la discussion de la proposition de loi relative aux récompenses industrielles qui est adoptée après un court débat.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition de loi tendant à augmenter la protection due aux animaux domestiques.

MM. Caseneuve, Jeanneney, Louis Martin, Le Provost de Launay, Flaissières, Riou et Fortin prennent part à une discussion assez longue, en fin de laquelle la loi est votée. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération, puis s'ajourne à l'après-midi à trois heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Au début de la séance, M. Monfeuillard pose une question au président du Conseil sur un avancement abusivement accordé à un fonctionnaire, M. Masson, chef de cabinet de M. Constant, qui a été nommé régisseur des octrois de Paris.

M. Caillaux dit que M. Masson compte 18 ans de services, et que sa nomination peut être justifiée. Il se renseignera néanmoins de façon à donner satisfaction à M. Montfeuillard.

LES RETRAITES OUVRIERES

M. Touron pose une question au ministre du Travail au sujet des cartes d'identité remises aux assujettis de la loi des retraites ouvrières et de l'interprétation donnée à l'art. 24. Les pénalités ne doivent pas être appliquées aux ouvriers qui viendraient à perdre leurs cartes.

LE BUDGET DE 1911

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget revenu de la Chambre.

Les chapitres des divers ministères sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Le Sénat passe à la loi de finances.

LA LOI DES FINANCES

L'article 7 (versement des droits de mutation par acomptes) est adopté avec une légère modification.

La date d'application est reportée au 1er juillet 1912.

Les articles 8 (droit d'enregistrement sur les mutations des biens meubles corporels) et 9 (droit progressif sur les actes désignés par l'art. 1 de la loi du 23 février 1872) sont repoussés.

L'art. 10 relatif aux droits progressifs sur la transmission d'offices ministériels est repoussé malgré le ministre des Finances. L'art. 15 établissant une taxe de 4 % sur les bénéfices des administrateurs des sociétés, est adopté. Le Sénat réduit à nouveau de 10.000 francs l'article 29 relatif aux dépenses de l'école coloniale.

L'art. 46 qui règle l'organisation financière du réseau de l'Etat est repoussé et le texte de la Commission rétabli.

L'art. 60 (composition du Conseil de réseau du chemin de fer de l'Etat), est adopté. Le texte du Sénat modifié par l'adjonction d'un amendement de M. Louis Martin tendant à décider que les représentants des ouvriers et employés dans le Conseil de réseau seront choisis par le ministre parmi les élus au premier degré des ouvriers et employés. Sont adoptés les articles 61, 65, 67 de la Chambre, 54, 66, 67, 68 et 67 du Sénat.

L'art. 63 de la Chambre est repoussé. Tous ces articles sont relatifs aux chemins de fer de l'Etat.

Conformément à l'avis de la commission, le Sénat disjoint les articles 93, limitation du produit net des perceptions; 105, autorisation des petites tombolas; 113, inscription au tableau d'avancement des militaires investis de mandats électifs; 118, rachat du droit de pêche dans les étangs salés; 153, écoles primaires supérieures ayant des places disponibles; 128, émission de timbres-primes; 131, interdiction aux sociétés de secours mutuels d'avoir dans leurs statuts des dispositions d'un caractère politique ou religieux; 134, nominations de fonctionnaires.

Les articles réservés de la loi de finances sont adoptés.

L'ensemble du budget est adopté à l'unanimité de 290 votants.

Séance demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 7 h. 30.

Un assassinat politique en Turquie

Constantinople, 11 juillet. — Seky Bey, conseiller juridique de l'administration de la Dette publique, a été assassiné dans le faubourg de Matri Keui.

On croit qu'il a été tué pour des raisons politiques.

Un Violent Incendie

FAUBOURG DES POSTES A LILLE

Un magasin d'huile prend feu près de la gare des Postes. - L'incendie fait rage et gagne les maisons voisines. - Emouvant sauvetage. - Les secours. - Trois cent mille francs de dégâts.

Un terrible incendie a éclaté brusquement mardi après-midi, dans un magasin d'huile, situé rue du Pôle Nord, 68, à Lille, appartenant à M. Henri Dervaux, négociant, rue Léon-Gambetta, 79.

Le sinistre prit, dès le début, des proportions effrayantes. Bientôt plusieurs maisons furent également la proie des flammes.

L'alarme

Le magasin de M. Dervaux se compose d'un rez-de-chaussée, construit en bordure de la rue du Pôle-Nord, avec de vastes caves, et derrière ce bâtiment, une grande cour, séparée par des palissades de la voie du chemin de fer.

Un embranchement relie le dépôt des barriques au quai d'embarquement de la gare.

La valeur des marchandises contenues dans ce magasin atteignait environ 300.000 francs au moment où l'incendie éclata.

Vers 1 heure 1/4, alors que les ouvriers prenaient leur repas. Un ouvrier de la gare aperçut le premier des flammes, jaillissant dans la cour, il avertit M. Pollet, contremaître, et l'alarme fut aussitôt donné. M. Dervaux fut averti ainsi que les pompiers. Quelques ouvriers du magasin se précipitèrent les premiers dans la cour pour combattre l'incendie qui avait pris, des proportions inquiétantes, mais ils en disposaient pas de moyens suffisants pour le combattre efficacement.

Le feu fait rage

L'huile s'écoulant toute enflammée dans la cour, ne tarda pas à communiquer le feu aux bâtiments voisins, et bientôt ceux-ci ne formèrent plus qu'un immense brasier. De longues flammes rouges s'élevaient accompagnées d'une grande quantité de fumée noire. La cour semblait un lac de feu. Déjà deux poteaux télégraphiques plantés le long du talus du chemin de fer, brulaient. L'huile se répandait jusque sur la voie et flambait entre les rails.

Le spectacle était effrayant et grandiose.

Le magasin porte le n° 69 de la rue du Pôle-Nord, les maisons voisines portant les n°s 61, 63, 64, 65, 67 et 68 ne tardèrent pas à prendre feu également. Le n° 64, appartenant à M. Chabériaud, marchand de meubles, fut rapidement attaqué. M. Chabriaud était absent.

L'effort des sauveteurs se porta donc vers les autres maisons dont les locataires déménageaient en hâte.

Emouvant sauvetage

Un sieur Bels, cultivateur, se trouvait dans la cour de M. Gabériau, au moment où fut donné l'alarme, surpris il n'eût pas le temps de fuir et tomba à moitié asphyxié par la fumée. De courageux sauveteurs s'élancèrent aussitôt et le trouvèrent inanimé. Le malheureux fut transporté dans une maison éloignée du lieu du sinistre et reçu les soins que réclamait son état.

Au n° 65 de la rue du Pôle-Nord, Mme Lecomte avait mis au monde, un enfant, deux heures avant que le feu n'éclate. Le danger grandissait, il fallut sauver la mère et le nouveau-né, qui furent transportés, au n° 41 de la rue.

Les secours

Les pompiers de la rue d'Isly et de la rue de Flandre étaient accourus les premiers sur les lieux du sinistre. Quelques temps après arrivaient ceux de la caserne Manus avec tout leur matériel.

Le Commandant Boivin commandait la manœuvre. Malgré les plus grands efforts, le fléau ne diminue pas; les pompiers s'efforcent alors de protéger les maisons du quartier les plus fort ment exposées, pour contenir le fléau dans les plus étroites limites possibles.

Ils arrosent continuellement les murs embrasés des maisons. Les [illegible] fonctionnent à pression maxima, les t[illegible] des conduites encombrent les rues qui ressemblent bientôt à de véritables cloaques.

Les incendies

Près du magasin, la chaleur est telle qu'il est presque impossible de la supporter. D'ailleurs il ne reste plus de ce magasin que quelques murs branlants prêt à tomber. Le désastre est complet, rien n'a pu échapper aux flammes. Vers trois heures moins le quart les pompiers paraissent commencer à maîtriser le feu qui attaque le premier étage de la maison Gabériaud.

Nouveaux secours

A trois heures un quart, une pompe à vapeur de secours, arrive par la Porte des Postes. Ces nouveaux secours sont nécessaires. L'incendie est toujours menaçant. Ce n'est que par une lutte pénible que les soldats du feu l'empêchent de se développer encore et de gagner peut-être tout le quartier.

Six maisons sont déjà attaquées. Il est impossible de juger des dégâts que le fléau a causé ou causera.

A trois heures et demie, arrive une section du 43e en tenue de piquet, puis une autre section en tenue de corvée. Le feu fait maintenant rage avec plus de violence que jamais.

Le feu est enrayé

Enfin, vers quatre heures, le feu commence à diminuer d'intensité, grâce à deux wagons de sable, que l'on a amenés et que l'on a déversés sur l'huile qui coule enflammée, car l'eau n'avait aucune action sur elle.

On peut alors se rendre compte de l'étendue du désastre. Le magasin Dervaux est complètement détruit, ainsi que ceux de M. Gabériau et une partie de la blanchisserie Gagebois.

Les six maisons ont subi d'importants dégats. Elles présentent un aspect lamentable.

Les derniers efforts

A 5 heures, le feu insensiblement diminuait de violence, visiblement il perd du terrain, et ne sévit plus guère que dans la cave pleine de fûts d'huile et dans les maisons attenantes de MM. Cabériau et Gagebois. A 5 heures et demie, un pan de mur s'écroule avec fracas. A 6 heures, les flammes continuent à s'élever dans la cour du dépôt d'huile. Des trombes d'eau y sont déversées sans relâche.

Près de 30.000 kilos de sable ont été jetés là, pour éteindre l'huile en combustion. Une demi heure plus tard, deux compagnies du 43, viennent relever les piquets de chasseurs et d'infanterie. L'huile brûle toujours dans les caves, mais tout danger est maintenant définitivement écarté. Faute d'aliments, le feu s'éteindra peu à peu.

L'aspect des lieux

Le sinistre présentait vers 5 heures un ensemble, à la fois grandiose, effrayant, et pittoresque. Dans la cour où les soldats du 43 viennent de jeter plusieurs tonnes de sable, c'est l'assemblage le plus hétéroclite de choses informes et des plus lamentables débris.

Dans ces décombres fumants, c'est une activité continuelle; les pompiers, la lance pointée arrosent les murs, pour provoquer leur chûte. Des soldats en corvée circulent, des officiers, des gendarmes, des agents de police passent sur les quais de la gare et le long de la voie ferrée. De tous côtés, derrière les barrages de la troupe, apparaît la foule des curieux.

Les sinistrés

A 4 heures, un Comité provisoire de secours, formé par MM. Danel et Binauld, conseillers municipaux, ainsi que M. Boss, négociant en charbons, rue du Faubourg des Postes, se sont réunis et ont délibéré sur les mesures les plus urgentes à prendre pour venir en aide aux malheureux sinistrés. Ceux-ci, au nombre de 22 ménages, comptant 72 personnes, sont reçus provisoirement à l'Asile de Nuit, et il est décidé qu'un repas spécial leur sera préparé à 8 heures du soir.

Les causes du désastre

Quelle est la cause exacte de cet immense désastre? Plusieurs explications semblent vraisemblables, mais la version accueillie le plus généralement est celle-ci : Le feu a dû être communiqué à l'herbe de la cour du dépôt Derrevaux, par une étincelle du foyer d'une locomotive, qui se trouvait sur la plaque tournante située à l'entrée de cette cour quelques instants avant le commencement d'incendie. L'herbe enflamma ensuite quelques flaques d'huile épandue sur le sol, et c'est ainsi que s'expliquerait l'incroyable rapidité de propagation du feu parmi les nombreuses tonnes entassées à cet endroit. Mais ce n'est là qu'une hypothèse; une expertise seule pourrait établir les causes véritables du sinistre.

300.000 francs de dégats

Les dégâts subis par la maison Derrevaux s'élèvent à environ 200.000 francs, couverts par cinq assurances. Les pertes subies par les voisins atteignent au moins 100.000 francs. Mais bien peu de ces pauvres ménages ouvriers sont assurés. La grande majorité d'entre eux se trouvent donc complètement dénués de ressources.

Une réunion du Conseil Municipal

VOTE D'UN CREDIT DE 5.000 FRANCS

En présence du nombre de sinistrés, M. le maire de Lille décida de réunir d'urgence les membres du Conseil municipal, afin de demander de voter un crédit destiné à être réparti en secours entre les familles des sinistrés. Sur la proposition de M. Delesalle, maire, un crédit de 5.000 francs a été mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Un Terrible Drame

à Raches

Après avoir jeté à l'eau sa fillette, âgée de neuf ans, un père se noie à son tour.

Un drame lamentable, provoqué par la jalousie, vient de jeter l'émoi dans la petite commune de Raches, située à sept kilomètres de Douai.

Un nommé Henri Dorchies, 51 ans, mineur, a noyé son enfant, la petite Florentine, âgée de neuf ans, et après avoir essayé de jeter sa femme à l'eau, s'est suicidé.

Voici des détails sur cette triste affaire :

Un faux ménage

Il y a environ vingt-deux ans, Henri Dorchies venait habiter Faumont, en compagnie de la femme Marie Durez. De cette union illégitime, naissaient deux enfants, Victor, actuellement âgé de neuf ans, et Florentine, la malheureuse victime du drame qui nous occupe.

Dorchies travaillait à la fosse Desjardins des mines d'Aniche et le faux ménage, qui menait une vie assez calme, ne s'imposait pas à l'attention du public.

Soudain, il y a quelque temps, Dorchies tomba malade. Son caractère s'aigrit : le mineur devint jaloux et des scènes fréquentes se produisaient. Pour mettre fin à cette vie troublée, la femme Dures partait dernièrement habiter Raches avec ses deux enfants. Ce départ accentua encore, si possible, l'humeur sombre de Dorchies, et une scène tragique ne devait pas tarder à se dérouler, comme on va le voir.

Le drame

Lundi soir, vers dix heures, Dorchies se rendait à Raches et se présentait au domicile de son ancienne amie. Il la suppliait de reprendre la vie commune, et, espérant la fléchir, lui offrait de faire une promenade en compagnie des enfants.

Marie Durez, n'ayant aucun soupçon sur les sinistres intentions de son ex-ami, le suivit sans défiance, en compagnie des enfants.

Tout en causant, le groupe arriva à proximité du canal, à environ un kilomètre de Raches.

Tout à coup, sans que rien fît prévoir ce geste, Dorchies se précipita vers la fillette, la saisit dans ses bras, piqua un pas de course d'environ vingt-cinq mètres, et, sous les yeux de la mère, atterrée et impuissante, à intervenir, lança la pauvre petite dans le canal. L'enfant coula à pic immédiatement.

Lutte tragique dans la nuit

Son coup fait, Dorchies revint, précipitamment sur ses pas; sans pitié devant les cris terrifiés du petit Victor et de sa mère, le misérable prit sa femme à bras-le-corps et voulut, à son tour, la précipiter à l'eau. Une lutte s'engagea, au tragique de laquelle l'obscurité profonde ajoutait encore.

Se défendant avec l'énergie du désespoir, Marie Duez put se maintenir sur la rive, se cramponnant à tout ce que ses mains pouvaient saisir au passage.

Un bruit de pas retentit alors : plusieurs personnes, attirées par le bruit, accouraient au secours. Il était temps! Car il y a tout lieu de supposer qu'au lieu de deux morts, c'est trois, peut-être quatre, que l'on eût eu à enregistrer.

Suicide du meurtrier

Voyant que l'on allait s'emparer de lui, Henri Dorchies n'eut aucune hésitation, il prit son élan et, d'un bond, s'élança dans le canal. L'eau se referma sur lui, et il disparut à son tour, presque à l'endroit précis où son innocente victime venait de trouver la mort.

La recherche des corps

De courageux sauveteurs commencèrent aussitôt des recherches; au bout d'un temps relativement court, on réussit à repêcher le meurtrier. Déjà, il ne donnait plus signe de vie, et tous les soins prodigués pour le ranimer furent vains.

Ce n'est qu'une demi-heure après qu'on réussit à retirer de l'eau le corps de la pauvre petite Florentine. Il était trop tard : la mort avait fait son œuvre depuis longtemps.

On transporta les deux corps au domicile de Marie Duez, qui habite le hameau de la Placette.

Ce drame rapide et imprévu a causé une émotion considérable dans la contrée.

L'Alpe homicide

Berne, 11 juillet. — Quatre touristes sont morts hier successivement, au Mythen, près Schwyz : MM. Waehder, Wurtembergeois; Weber, Zurichois; Sommer, Bavarois, et Mark Steller, étudiant zurichois.

On annonce d'Appenzell la chute de deux touristes, près du lac de Fachlensee.

D'autre part, un soldat des forts Saint-Maurice a fait une chute mortelle à la Dent de Morcles.

L'Aviation militaire en Allemagne

Berlin, 11 juillet. — D'après une correspondance, on observera désormais le plus grand secret en Allemagne dans l'intérêt de la défense nationale, sur tout ce qui concerne l'aviation militaire, les résultats obtenus, les méthodes d'instruction, les noms des officiers aviateurs.

Une erreur d'état civil

Il y a environ cinq ans, M. X..., de Dunkerque, épousait une de ses concitoyennes. Toutes les formalités du mariage civil et religieux furent remplies.

Mais, ces jours derniers, le marié s'est aperçu qu'à l'état civil on l'avait uni non pas à la personne qui est sa femme, mais à sa belle-sœur!

Aucun doute n'est permis : le livret de mariage porte en toutes lettres le nom de la sœur de la mariée.

Un jugement pourrait réparer cette erreur. Mais le marié prétend maintenant qu'il y eut maldonne, que son mariage avec celle qu'il croyait être sa femme est nul, et il entend prendre pour épouse, sans autres formalités, sa belle-sœur qui n'a cependant pas prononcé le « oui » sacramentel.

M. X... a commencé les démarches...

L'Exposition Internationale du Nord de la France, à Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 12 juillet :

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les galeries; de 9 heures du matin à 11 heures, pour les jardins.

Entrée : 1 franc; à partir de 7 heures du soir, 0 fr. 50.

Exposition rétrospective des Beaux-Arts :

A la Salle municipale des fêtes, rue de l'Hospice, tous les jours, de 9 heures à 7 heures. Entrée : 1 franc; le vendredi, 2 francs. Réduction de 50 % pour les porteurs de tickets de l'Exposition Internationale.

Exposition de l'œuvre du peintre Pharaon de Winter, à l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Salon de Peinture :

A l'Hôtel de Ville, de 10 h. à 12 h. 1/2, et de 1 h. 1/2 à 5 h., 50 centimes.

Exposition des peintres de fleurs :

De 10 heures à 5 heures, chaque jour, au Village Flamand.

Congrès National des Chambres de Commerce :

A 7 h. 1/2, banquet de clôture au Restaurant Français de l'Exposition.

L'Aviation :

De 6 heures à 8 heures, au champ de l'avenue des Villas.

Le Casino :

A 8 h. 1/2, la Revue de l'Exposition.

AU CHAMP D'AVIATION DE L'EXPOSITION

LE MEETING DES 14, 15 ET 16 JUILLET. LA PARTICIPATION DE Mlle JANE HERVEUX. — LES RÉUNIONS SCOLAIRES DU JEUDI SOIR. — LE DEMI TARIF APPLIQUE AUX ÉLÈVES, A LEURS PARENTS ET A LEURS MAITRES

La nouvelle qu'un meeting de trois jours était organisé par le Comité d'Aviation, à l'occasion de la Fête Nationale et du « pont » qui, cette année est officiellement admis, a produit partout la meilleure impression. Le plaisir sera plus complet encore quand nous aurons dit que, malgré les lourds sacrifices que s'imposent les organisateurs en vue de faire figurer au programme des pilotes et une aviatrice en vedette, il n'y aura pour ces trois journées aucune majoration dans le prix des entrées qui restera celui de dimanche dernier : cinquante centimes à la pelouse, et trois francs au pesage.

Nous nous réservons d'exposer dans un prochain numéro ce qu'est Mlle Jane Herveux, qui est une aviatrice avant fait ses preuves dans des meetings fameux, tant en France qu'à l'étranger. Mlle Herveux arrivera jeudi à Roubaix, où l'aura précédé son monoplan, et des lettres qu'elle a échangées avec le Comité, il résulte qu'elle nous vient animée des meilleures intentions et « résolue écrit-elle, à montrer au public que la réputation qu'on lui a faite est justifiée ». Si Mlle Herveux n'est pas desservie par la bise qui depuis trois jours souffle en rafales, nul doute qu'elle ne recueille les 14, 15 et 16 juillet, sur le Champ d'Aviation, les bravos unanimes qu'elle a provoqués partout dans ses exhibitions antérieures.

Quant à Sadi Lecointe qu'un de nos confrères sportifs, en raison des vols périlleux qu'il a accomplis dimanche, a appelé « le héros de la journée du 9 juillet », il est lui aussi décidé à montrer avec quelle vaillante intrépidité il s'élance dans les airs, et à attester par ses belles performances, qu'il a à cœur de dépasser en hauteur toutes les épreuves analogues disputées jusqu'à ce jour à Roubaix.

D'autres surprises sont encore réservées aux spectateurs du meeting, et nous ne voulons pour aujourd'hui, que mentionner les aviateurs auxquels tout le monde et les pilotes à demeure également s'accordent à attribuer le premier rang. Aussi, avec de tels éléments, est-on admis à croire que, le beau temps aidant, on retrouvera à l'Aérodrome, pendant le meeting qui se prépare et qui n'aura plus de lendemain, la foule nombreuse qui s'y pressait durant les journées du Circuit Européen.

LES REUNIONS SCOLAIRES DU JEUDI

Il nous paraît intéressant de rappeler la décision si unanimement approuvée du Comité d'Aviation, permettant aux élèves des écoles municipales de filles et de garçons d'assister à des exhibitions à l'Aérodrome le jeudi soir, à partir de 6 heures, pour le prix de 25 centimes à la pelouse et par écolier. Les maîtres et les maîtresses ainsi que les parents des élèves bénéficieront de la même faveur. Tous les élèves des Ecoles de la Ville, sans distinction, conduits par leurs professeurs ou leurs institutrices jouiront de la même faveur accordée aux enfants des Ecoles Communales.

Le Comité informe les instituteurs et institutrices des communes des cantons de Roubaix et de Tourcoing, que sur simple déclaration de leur identité au contrôle, ils seront admis à profiter eux et leurs élèves, du privilège accordé à tous les établissements scolaires de l'agglomération urbaine de Roubaix.

Visitez OSTENDE
LA REINE DES PLAGES
Toutes les premières attractions. — Fêtes artistiques, sportives, mondaines. Bains de mer. - Eaux artésiennes.
809

La Fête de Gymnastique Scolaire

C'est le dimanche 23 juillet, qu'aura lieu au « Stadium » de l'Exposition, la fête de gymnastique scolaire à laquelle doivent participer plus de mille enfants des écoles publiques de Roubaix.

Le plus grand soin a été apporté à la préparation de cette fête en vue de sa réussite. Depuis plusieurs mois en effet, les enfants des écoles ont répété les mouvements d'ensemble qui leur ont été imposés. Les efforts des organisateurs ont été couronnés de succès et les évolutions des garçonnets et des fillettes très costumés présenteront le plus vif intérêt.

Cette fête sera — et nous insistons sur ce point — essentiellement populaire, et nul doute que les spectateurs ne se pressent nombreux au « Stadium », pour applaudir les gracieux exercices exécutés par les écoliers et les écolières de Roubaix.

ALLEZ RIRE à LUNA-PARK
Entrée 0.50 donnant droit à 1 Attraction Gratuite

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

AU MAROC

LE GENERAL MOINIER

Paris, 11 juillet. — L'« Agence Havas » publie l'information suivante :

« C'est à tort que certains journaux ont représenté le général Moinier comme très gravement malade. Nous croyons savoir que le général est seulement souffrant d'un peu de fièvre. »

SOLDATS MORTS AU MAROC

Marseille, 11 juillet. — Le paquebot « Mingrélie » de la Compagnie Paquet, est arrivé ce matin, à Marseille, venant de Mogador, Casablanca et Tanger. Il avait à bord une centaine de passagers, parmi lesquels le lieutenant-colonel Fontagrive, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, et 55 sous-officiers et soldats, revenant du Maroc. A bord de ce paquebot, se trouvaient également les corps du lieutenant Monod, du brigadier-fourrier Santin, et des soldats Chatelet et Passy, tous du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, et tués au combat de Dar-el-Arossi.

Cet après-midi, en présence du général Tambet, gouverneur de Marseille, du lieutenant-colonel Fontagrives et des délégations des officiers, soldats, et cavaliers de toutes armes de la garnison, a eu lieu la cérémonie de la levée des corps.

Devant les cercueils recouverts de drapeaux tricolores, le général Tambet et le lieutenant-colonel Tambet, ont prononcé de vibrantes allocutions. Les corps ont été ensuite conduits à la gare d'Areno, d'où ils seront dirigés cette nuit aux lieux d'origine des soldats. Les funérailles du lieutenant Maurice Monod, natif de Marseille, auront lieu jeudi, à 9 heures du matin.

LE SABOTAGE

Dunkerque, 11 juillet. — Pierre Lecomte, arrêté pour tentative de déraillement du train de Dunkerque, est un déséquilibré, qui va être mis en observation.

La Grève du Bâtiment

LA SITUATION

Paris, 11 juillet. — Les poseurs de stores, les marbriers, les tailleurs de pierres et les débardeurs de sable, ont décidé de se joindre au mouvement de grève. D'autre part, le bruit court, mais il a lieu de l'enregistrer sous réserves, que le retour dans les chantiers pourrait avoir lieu lundi; les grévistes n'ayant voulu que manifester leur union et adresser, à leurs patrons, un avertissement sans frais.

M. JAURÈS INDISPOSÉ

Paris, 11 juillet. — M. Jaurès, subitement indisposé, a quitté ce soir, la Chambre avant la fin de la séance. On suppose que le malaise a été produit par l'effort fourni par le leader socialiste, ces jours derniers, à la Chambre. On espère qu'il ne sera pas de longue durée.

VOL IMPORTANT

DISPARITION DE 224.000 FR. de BIJOUX

Toulouse, 11 juillet. — Récemment, en s'arrêtant à la gare de Montrejeau (Lot-et-Garonne) Mme Duchaux, laissa dans son wagon, des bagages, dont une cassette contenant 224.000 francs de valeurs. Le train partit, Mme Duchaux s'étant attardée au buffet. Elle fit diligence pour rentrer en possession de ses bagages, lesquels lui revinrent, mais la cassette avait été ouverte, et les 224,000 francs avaient disparu.

UN "MOTU PROPRIO"

Paris, 11 juillet. — La *Kolnische Zeitung* annonce qu'un « modu proprio » du Pape a décidé que les fêtes tombant dans la semaine seront désormais célébrées le dimanche suivant.

Incidents à l'arsenal d'Alger

Alger, 11 juillet. — Des incidents se sont produits à l'Arsenal d'Alger, où les soldats se plaignent du surmenage excessif qui leur est imposé. Ils ont refusé de se rendre à l'appel et, finalement, ne cédèrent individuellement, qu'après menaces de punitions sévères. Deux soldats, que l'on considère comme les meneurs, ont été punis de trente jours de prison. D'autres ont été punis de salle de police. Le quartier a été consigné et l'autorité militaire a ouvert une enquête.

Mort de l'évêque de Cahors

Mgr Laurens, évêque de Cahors, est mort ce soir. Le prélat, très souffrant depuis quelque temps, a édifié tous les assistants à ses derniers moments, par sa piété et sa résignation. Mgr Laurens était né à Mende en 1842. En juillet 1906, il fut promu évêque de Cahors en remplacement de Mgr Luart. La mort de Mgr Laurens porte à quatre le nombre des évêchés vacants : Poitiers, Dijon, Grenoble et Cahors.

Enlevé par une lame

Dunkerque, 11 juillet. — Pendant les manœuvres de la flottille des torpilleurs, le matelot Ohier, a été enlevé par une lame. Il a été impossible de lui porter secours.

Drame de braconnage

Montluçon, 11 juillet. — M. Gilbert Tailhardat, fermier à Saint-Victor, qui avait surpris des braconniers occupés à pêcher dans un de ses étangs, tira sur eux un coup de fusil. Les braconniers ripostèrent à coups de revolver; deux d'entre eux, dont l'un était blessé grièvement à la tête, ont été arrêtés.

Un vapeur incendié

Nantes, 11 juillet. — Le vapeur norvégien « Galicio » a été en partie détruit, par un incendie. Au cours des opérations de sauvetage, un ouvrier est tombé du haut d'une passerelle et s'est brisé la colonne vertébrale.

LE SOULÈVEMENT ALBANAIS

UNE VILLE SE DÉCLARE INDÉPENDANTE

Salonique, 11 juillet. — La population albanaise d'Argyrokastro, suivant les conseils de certains agitateurs, s'est déclaré indépendante.

Elle a fait prisonnier le Mutessarif, l'a enfermé dans un fort, a forcé la caisse du gouvernement en y volant 400 livres turques.

LA SANTÉ DE Mgr LAURENS

Cahors, 11 juillet. — L'état de Mgr Laurens s'est subitement aggravé. Il a reçu les derniers sacrements en présence des membres du Chapitre et du clergé de la ville.

LES JOURNAUX DE PARIS de mercredi matin

Paris, mercredi, 12 juillet.

LES RETRAITES OUVRIERES

Du l'Autorité :

« La troisième République, imitant ses devancières, a mis la main sur les biens des congrégations et des églises. Elle a justifié ces spoliations au nom de l'immense amour qu'elle portait à la classe ouvrière. Puis l'échéance arrive et à la classe ouvrière, qui attend, la bouche ouverte, on offre un impôt supplementaire ».

LES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER

Du Radical :

« Comme tous les républicains, M. Caillaux est d'accord, en principe, avec M. Charles Dumont, et reconnaît la nécessité d'un statut réglant les rapport des Compagnies avec leurs ouvriers, mais c'est sur les modalités qu'ils diffèrent ».

LE MAROC

De la République française :

« Si la leçon qui se dégage des événements actuels pouvait apprendre au parti radical à se guérir de son goût invétéré pour la surenchère, la leçon ne serait pas perdue; seulement, le jour où cette guérison interviendrait, le parti radical n'y survivrait pas ».

Du Gaulois :

« La démagogie n'est plus à la mode, et dans les classes gouvernantes, on en parle avec des airs dégoûtés. Les maîtres actuels de la République ont cependant fait avec elles commerce d'amitié pendant de longues années, et M. Caillaux lui-même ».

Nouvelles Régionales

Sabotage de Documents

Dunkerque, 11 juillet. — Rentrant ivre à bord, un quartier-maître du contre-torpilleur « Epieu » pénétra dans la cabine du commandant et jeta à l'eau les livres de comptabilité et les cahiers du bord qui se trouvaient sur une table.

Le quartier-maître a été puni de 30 jours d'arrêts.

EXPLOIT DE FORCENÉ A LIEVIN

Le nommé Joseph Loyer, 35 ans, moulineur, au cours d'une discussion avec un nommé Vervackel, 28 ans, sujet belge, a reçu de son adversaire un coup de litre de bière sur la tête, puis il s'acharna sur sa victime avec acharnement et lui brisa le bras gauche en deux places. Vervackel est sous les verrous.

COUR D'ASSISES DU NORD

Mœurs à Caudry. — Daniel Besin, 20 ans, domestique à Bouchière, est condamné à 10 ans de réclusion. Défenseur : Me Delassus.

Meurtre à Loos. — Dans la soirée du samedi 4 février dernier, Edmond Lemage, 48 ans, journalier à Loos, se rendit au cabaret Berville, où il rencontra le soldat Boussemart, du 42e de ligne, à Laon. Une discussion s'engagea sur un motif futile. Boussemart frappa Demage d'un coup de poing à la figure. Furieux, l'accusé portait quatre coups de couteau à Boussemart, qui expirait deux jours après à l'hôpital militaire, où il avait été transporté. Les renseignements fournis sur l'accusé sont mauvais. Lemage est condamné à 5 ans de réclusion.

UN SOLDAT NOYÉ A LOOBERGHE

Le soldat, Abraham Vanstenbèle, en permission, s'étant baigné dans la Colme, peu de temps après son repas, a été frappé de congestion et a coulé à pic.

MYSTÉRIEUX VOYAGEUR ARRÊTÉ A ARRAS

Lundi soir, la police a arrêté en gare d'Arras, un voyageur qui avait voyagé de Paris à Arras, sans billet. Invité à donner son identité, il s'y est refusé. Une enquête est ouverte.

ACCIDENT MORTEL A ONNAING. — Mardi matin, à 9 heures, M. Henri Martin, 50 ans, a été tamponné par une locomotive en gare d'Onnaing; il a été relevé, la tête broyée.

UNE BONNE CAPTURE A DOUAI. — La police a arrêté un individu qui déclara se nommer Roy, 38 ans, domicilié à Paris, qui fut trouvé porteur de tout un attirail de cambrioleur. Ce dangereux individu a été transféré au parquet.

NOYADE EN MER. — Lundi soir, à 5 heures et demie, au large de Boulogne, le matelot timonnier breveté Hippolyte Ohier, appartenant à l'équipage du contre-torpilleur *Escopette*, a été emporté du bord par une vague. Toutes les recherches sont demeurées vaines.

ARRESTATION POUR ESCROQUERIE A CALAIS. — La police de Calais a mis en état d'arrestation, lundi soir, un escroc nommé Henry Pay, 35 ans, sujet anglais, qui mettait une annonce dans les journaux, promettant 20.000 fr. à quiconque voulait se charger d'adopter une orpheline, mais réclamait une somme de 30 fr. pour couvrir les frais de notariat et d'enregistrement.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

A ROUBAIX

ROUBAIX, mardi 11 juillet.

2 h. soir, 27° au dessus de 0, 777, beau temps.
5 h. soir, 24° au dessus de 0, 777, beau temps.
9 h. soir, 19° au dessus de 0, 777, beau temps.

Mercredi 12 juillet.

Minuit, 17° au dessus de 0, 777, beau temps.
2 h. matin, 16° au dessus de 0, 777, beau temps.

Cotons Américaines

New-York, 11 juillet.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Cours	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLEANS Cours	NEW-ORLEANS Précéd.
JUILLET...1911	14.04	13.70	14.61	14.33
AOUT.....	13.85	13.48	13.77	13.53
SEPTEMBRE....	13.11	12.98	12.56	12.[illegible]3
OCTOBRE....	12.56	12.7[illegible]	12.80	12.65
NOVEMBRE....	12.92	12.76	12.78	12.64
DECEMBRE....	12.95	12.78	12.79	12.65
JANVIER...1912	12.93	12.76	12.83	13.71
FEVRIER.....	— —	—.—	12.90	13.75
MARS.....	13.01	12.82	12.96	12.82
AVRIL.....	— —	— —	—.—	—.—
MAI.....	13.12	12.87	—.—	—.—
JUIN.....	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports de l'Intérieur...		0.000	0.050	Balles
Ports des Etats-Unis.		1.000	1.000	»

LA LAINE A LONDRES

Londres, 11 juillet. — Aujourd'hui s'est ouverte la quatrième série des ventes publiques de laine. Dans cette première séance, on a offert 7.000 balles, dont 4.500 de croisés et 2.200 de Punta-Arenas.

Les enchères sont animées, mais tous les pays achètent sans entrain.

Les prix pratiqués sont à la parité et parfois 5 % plus bas que ceux pratiqués à la dernière vente pour les croisés communs et les Punta-Arenas.